ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIVISION DES EXAMENS ET CONCOURS - DIEC 3.02

INSCRIPTION AU BACCALAUREAT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE
Epreuves 2021 et 2022

Candidats individuels et CNED scolaires résidant dans l'académie d'Aix-Marseille

ATTENTION : L'inscription au CNED ne vaut pas inscription aux épreuves anticipées du baccalauréat. Vous devez donc vous inscrire sur INTERNET sur le site de l'académie d'Aix-Marseille.

Les inscriptions sont réalisées uniquement par internet
du **mercredi 4 novembre à 12h au vendredi 20 novembre à 18h**

Nota bene : Les demandes d'aménagements d'examen pour les candidats en situation de handicap doivent être déposées sur AMEX le 20 novembre 2020 dernier délai (cf rubrique aménagements d'examens sur le site de l'académie d'Aix-Marseille)

Elles doivent être effectuées sur le site du Rectorat d'Aix-Marseille à l'adresse suivante http://www.ac-aix-marseille.fr rubrique « Examens et concours », Inscriptions puis inscriptions aux épreuves anticipées pour les candidats individuels sur : Cyclades

PROCEDURE DE PRE-INSCRIPTION PAR INTERNET

Le candidat crée un compte à partir de l'application CYCLADES s'il n'en possède pas déjà un.
L'identifiant est votre adresse mail.
Ce compte lui permettra de s'inscrire et de récupérer tous les documents nécessaires au déroulement des épreuves et de consulter ses résultats.

Chaque candidat saisit les informations individuelles : des écrans informatifs le guident tout au long du processus.

- **Le candidat devra choisir son statut : individuel ou CNED Scolaire.**

Candidat CNED Scolaire : Le statut CNED scolaire est réservé aux candidats inscrits au CNED réglementé. Les candidats CNED à la carte doivent sélectionner le statut individuel.
Les candidats CNED scolaire devront sélectionner l'établissement « CNED Chasseneuil » et renseigner ensuite la zone géographique souhaitée pour la passation des épreuves.

- **Le candidat devra préciser ses choix :**

✓ Pour le baccalauréat général :
- 3 spécialités parmi les 12 proposées (cf annexe n°1) dont celle qu'il présentera avec les épreuves anticipées
- 2 langues vivantes étrangères (ou régionales uniquement pour la langue vivante B)

✓ Pour le baccalauréat technologique :

- les 3 spécialités sont définies par le choix de la série (cf annexe n° 2)
- 2 langues vivantes étrangères (ou régionales uniquement pour la langue vivante B)

Candidats CNED Scolaire :

- Les choix renseignés doivent être **identiques aux enseignements suivis par le CNED** (rang de langue, spécialités et enseignement optionnel). Un enseignement non suivi au CNED ne sera pas pris en compte au niveau de l'inscription.
- Spécialité non poursuivie en classe de terminale : Dans le courant du mois de mars vous devrez vous reconnecter à CYCLADES pour choisir l'épreuve de spécialité que vous ne souhaitez pas poursuivre en classe de terminale. Vous serez ainsi convoqué à l'épreuve ponctuelle de cette spécialité dans le courant du 3e trimestre.

Ces choix sont définitifs et ne pourront pas faire l'objet de modification entre le niveau de la classe de première et le niveau de la classe de terminale.

Les deux spécialités présentées au niveau terminale seront celles qui seront portées sur le diplôme du baccalauréat.

A la fin de la saisie, les données présentées de façon récapitulative permettent au candidat de les vérifier et éventuellement de les modifier avant de procéder à la validation de son inscription.

Les pièces justificatives doivent être télé-versées dans CYCLADES pour permettre la validation définitive de l'inscription.

CONFIRMATION D'INSCRIPTION

A la validation de l'inscription le récapitulatif d'inscription est disponible dans mon espace « Mes documents » dans CYCLADES.

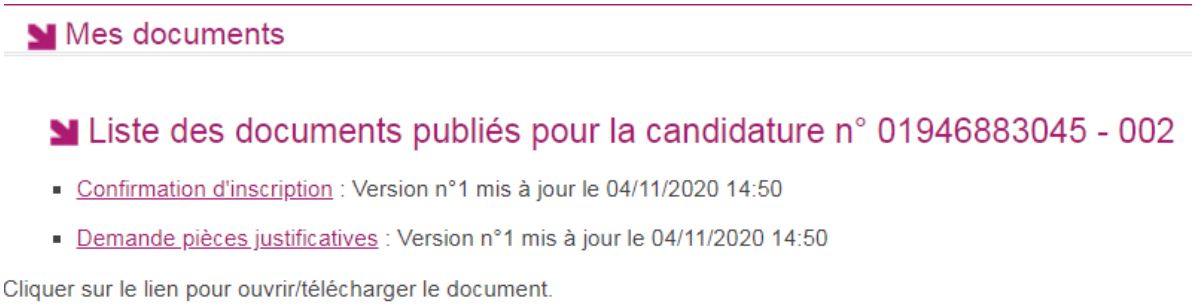

Vous devez impérativement télécharger les deux documents : confirmation d'inscription (=récapitulatif d'inscription) et demande de pièces justificatives.

Une attention particulière doit être portée sur l'état civil qui doit être conforme à votre pièce d'identité.

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Le récapitulatif d'inscription doit être relue attentivement :

Ne pas négliger l'étape de relecture avant envoi de la confirmation d'inscription. Chaque année, des candidats signalent des erreurs lors de la réception de leur convocation au mois d'avril. Malheureusement, ces erreurs ne pourront plus être prises en compte et rectifiées.

- Le récapitulatif d'inscription est correct vous devez télé-verser le fichier pdf dans la rubrique « Mes justificatifs »

- Le récapitulatif d'inscription comporte des erreurs, vous devez imprimer le document et les corriger en rouge et signer dans le cadre ci-dessous avant de télé-verser la version modifiée dans la rubrique « Mes justificatifs ».

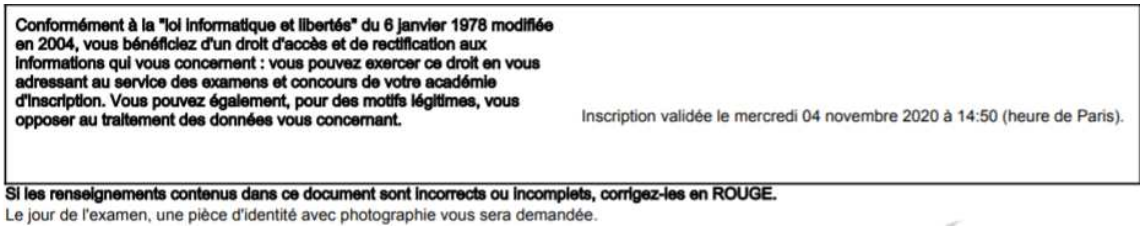

La confirmation d'inscription modifiée sera impérativement datée et signée puis télé-versée dans CYCLADES pour le 24 novembre 2020, date impérative sous peine d'annulation de l'inscription.

Les pièces justificatives :

Le fichier pdf **PIÈCES JUSTIFICATIVES : LISTE À FOURNIR ÉPREUVES ANTICIPÉES DU BACCALAURÉAT** détaille les pièces justificatives à fournir en fonction de votre situation au regard des inscriptions.

Celles-ci seront à télé-verser dans la partie

Précisions sur la position régulière au regard du code du service national :
La copie du certificat de participation à la journée Défense et Citoyenneté, attestation provisoire ou à défaut la copie de l'attestation de recensement.

La rubrique complément d'inscription pour les candidats CNED scolaire n'est pas à remplir à ce stade de l'inscription. Ce document sera à télé-verser au mois de mars lorsque le choix de la spécialité suivie uniquement en classe de première sera opéré.

L'inscription à un examen étant un acte personnel, il est recommandé aux candidats de procéder eux-mêmes à leur inscription, afin d'éviter toute erreur ou omission d'enregistrement.

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

EPREUVES ANTICIPEES DE FRANCAIS

Le descriptif des activités doit être adressé fin mai dans le centre d'épreuves y compris pour les candidats CNED (établissement figurant sur sa convocation). La date exacte sera indiquée sur la convocation à l'épreuve de français.

Chaque candidat individuel doit construire par lui-même ce descriptif en conformité avec les programmes de la classe de première. Il présente l'épreuve dans les mêmes conditions que les candidats scolaires.

CONVOCATIONS AUX EPREUVES

Vous serez avertis par mail de la disposition de votre convocation dans votre espace candidat Cyclades :

- courant du mois d'avril pour l'épreuve de spécialité non poursuivie en classe de terminale
- courant du mois de mai pour les épreuves anticipées de français (écrit et oral)

Les dates des épreuves et lieu de passation seront précisées sur la convocation de chaque candidat.
Ces dates ne seront pas modifiées pour des raisons de convenance personnelle.
Les dates d'épreuves anticipées de français seront précisées sur le site académique dans le courant du mois du mois de décembre 2020.

CONTENUS DES EPREUVES DU BACCALAUREAT

L'ensemble des informations relatives au baccalauréat sont disponibles sur le site Eduscol

Baccalauréat général : https://eduscol.education.fr/cid144185/presentation-baccalaureat-general-compter-session-2021.html

Baccalauréat technologique : https://eduscol.education.fr/cid144201/presentation-baccalaureat-technologique-compter-session-2021.html

DEFINITION DES EPREUVES DE FRANÇAIS :

- Note de service du 23 juillet 2020 (BOEN spécial n°6 du 31 juillet 2020)

DEFINITION DES EPREUVES DE SPECIALITES SUIVIES UNIQUEMENT EN CLASSE DE PREMIERE :

- **Baccalauréats technologiques** : Note de service du 23 juillet 2020 – Evaluations communes des enseignements de spécialités suivis uniquement en classe de première de la voie technologique à compter de la session 2021 (BOEN spécial n°6 du 31 juillet 2020)

- **Baccalauréat technologique S2TMD** : Note de service n° 2019-151 du 24 octobre 2019 (BOEN n° 40 du 31 octobre 2019)

- **Baccalauréat général** : Note de service du 23 juillet 2020 – Evaluations communes des enseignements de spécialités suivis uniquement en classe de première à compter de la session 2021 (BOEN spécial n°6 du 31 juillet 2020)

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe n° 1

EPREUVES DE SPECIALITES BACCALAUREAT GENERAL

12 spécialités prévues par la réglementation :

Spécialités	Domaines au choix
Arts	arts plastiques ou cinéma-audiovisuel ou Danse ou histoire des arts ou Musique ou Théâtre ou Arts du Cirque *(non ouvert dans l'académie d'Aix-Marseille)*
Biologie-écologie	
Histoire géographie, géopolitique et sciences politiques	
Humanités, Littérature et philosophie	
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales	anglais ou allemand ou espagnol ou italien ou basque ou breton ou calalan ou corse ou créole ou occitan-langue d'oc ou tahitien
Littérature et langues et cultures de l'antiquité	Latin ou Grec
Mathématiques	
Numérique et sciences informatiques	
Physique-chimie	
Sciences et vie de la terre	
Sciences de l'ingénieur	
Sciences économiques et sociales	

ACADÉMIE
D'AIX-MARSEILLE
Liberté
Égalité
Fraternité

Annexe n° 2

EPREUVES DE SPECIALITES DU BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

Spécialités prévues par la réglementation :

Séries	Spécialités	
	Spécialités évaluées en fin de classe de 1ère	Spécialités évaluées en classe de terminale
ST2S	Physique-chimie pour la santé	- Chimie, biologie et physiopathologie humaines - Sciences et techniques sanitaires et sociales
STL	Biochimie-biologie	- Biochimie-biologie-biotechnologie ou sciences physiques et chimiques en laboratoire - Physique-chimie et mathématiques
STD2A	Physique-chimie	- Analyse et méthodes en design - Conception et création en design et métiers d'arts
STI2D	Innovation technologique	- Physique-chimie et mathématiques - Ingénierie, innovation et développement durable
STMG	Sciences de gestion et numérique	- Droit et économie - Management, sciences de gestion et numérique
STHR	Enseignement scientifique alimentation-environnement	- Economie – gestion hôtelière - Sciences et technologies culinaires et des services – enseignement scientifique alimentation-environnement
S2TMD	Economie, droit et environnement du spectacle vivant	- Culture et sciences chorégraphiques/ou musicales/ou théâtrales - Pratique chorégraphique / ou musicale / ou théâtrale